

À PROPOS

Syndicat de
l'enseignement
des Bases-Laurentides

sebl 

Volume 8 – Numéro 4
Décembre 2020

Pour une dernière fois...

Pour une dernière fois en 2020, nous allons parler de la COVID-19. Le premier ministre a annoncé qu'il interdisait, finalement, les rassemblements durant le temps des Fêtes. Malgré cela, au moment d'écrire ces lignes, le cap est maintenu quant aux journées d'enseignement à distance (je vous réfère à l'[À Propos de novembre](#)). La différence s'appliquera éventuellement à certaines classes spécialisées. En effet, le Centre de services scolaire nous informait que les directions des écoles primaires et secondaires allaient consulter les enseignantes et enseignants des classes d'adaptation scolaire afin de déterminer la pertinence ou non de maintenir les services en classe plutôt qu'en virtuel pour ces élèves.

Pour une dernière fois en 2020, nous allons parler de négociation et de mobilisation. En effet, il semble que les négociations, au moment d'écrire ces lignes, stagnent. C'est donc la preuve que notre ministre n'écoute et n'entend toujours pas. Le gouvernement qui disait qu'il ferait de l'éducation sa priorité semble avoir oublié cette promesse électorale. Soyons donc visibles et bruyants! Qu'on le veuille ou non, c'est en partant de l'école et du centre que notre voix s'élèvera, forte et puissante, jusqu'à nos dirigeants.

Pour une dernière fois en 2020, nous vous souhaitons de réussir à trouver du temps pour vous reposer, mais surtout pour penser un peu à vous et à vos proches. L'année qui s'achève en aura été une de bouleversements, mais aussi d'adaptation et malheureusement, souvent, d'épuisement. Alors, malgré un temps des Fêtes on ne peut plus intime, nous vous souhaitons de décrocher, de relaxer, de reprendre votre souffle et de vous amuser!

Enfin, pour une dernière fois, je m'adresse directement et personnellement à vous. Les fonctions de présidente seront,

à partir de janvier, occupées par madame Dominique Sauvé. Quant à moi, en tant que conseillère syndicale à partir de janvier, j'aurai le plaisir de me joindre à l'équipe des employées du SEBL : Stéphanie, Alexandra, Christine, Julie et Julie Alexandra.

Par ce dernier éditorial, je tenais, du plus profond de mon cœur, à remercier les extraordinaires collègues des divers comités exécutifs avec lesquels j'ai travaillé. Bien sûr, je pense à mes collègues actuels : Claudine, Éric, Nelson, Pascal et Thierry, mais aussi à Sylvie, Normand, Pierre, Suzanne, Joanne, Michel, Madeleine et Yvan. Je pense aussi à celles et ceux que j'ai côtoyés régulièrement sans toutefois faire partie du même comité : Martin, Chantal, Roxanne, Danielle et Pierre. Merci aux personnes déléguées rencontrées au fil des 15 dernières années. Votre implication et votre sérieux à vouloir défendre et représenter les collègues de vos établissements sont indéniables! Et surtout, merci aux membres du SEBL! Vos marques de confiance et de respect, au cours de ces années, m'ont toujours touchées. Merci d'avoir fait partie de mon quotidien durant toutes ces années.

Nathalie Bouyer



Bilan du Congrès extraordinaire de la FAE

Réunis en congrès virtuel le 25 novembre dernier, les congressistes des syndicats affiliés à la FAE ont modifié les statuts ainsi que le Règlement sur la négociation nationale de la Fédération. Désormais, les deux syndicats affiliés qui ont plus d'une accréditation (Outaouais et Québec) pourront voter distinctement, par accréditation, lors de l'adoption d'une entente de principe, d'une modification à la convention collective ou d'une proposition patronale. Merci aux personnes déléguées qui ont fièrement représenté le SEBL!

Pascal Morand



Assurance salaire vs obligation de fournir une prestation de travail

Les enseignantes et enseignants qui se retrouvent en arrêt de travail pour une raison de santé doivent répondre aux trois éléments suivants:

- Un diagnostic par votre médecin;
- Un plan de traitement;
- La durée de l'arrêt de travail.

Par la suite, votre médecin devra remplir un formulaire venant spécifier ces éléments et il peut exiger des frais pour remplir ledit document. Ces frais sont à votre charge, ils ne sont pas couverts par l'assurance collective. Bien entendu, vous remettrez votre billet médical au CSSMÎ par le biais du secteur de la santé globale.

Est-ce possible qu'une personne du CSSMÎ communique avec vous? **Oui.** Dans la plupart des cas, le CSSMÎ vous contacte parce qu'il y a un élément manquant à votre dossier d'assurance salaire.

Est-ce que, sous un prétexte quelconque, quelqu'un du CSSMÎ peut vous demander de remettre une planification pour la durée de votre arrêt? **Non.** Vous n'êtes pas apte à ce moment à fournir une prestation de travail, il est hors de question que vous travailliez pendant votre arrêt.

Est-ce que le CSSMÎ, par l'intermédiaire de votre direction ou direction adjointe, peut vous demander du travail pour vos élèves? La réponse est toujours **non!**

Lorsqu'on arrive à ce moment difficile qu'est l'arrêt de travail, où l'on est plus fragile, il faut dire **non!** C'est aussi cela apprendre à se respecter.

Nelson Costa et Stéphanie Dinel

6 décembre – Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes

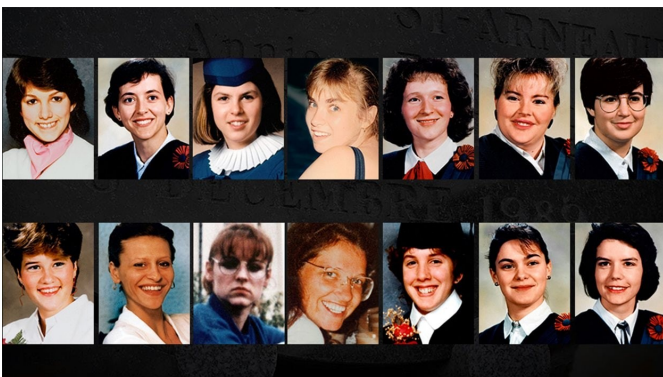
Souvenons-nous des victimes de Polytechnique, Malheureusement, cette période d'isolement imposée par la COVID-19 a exacerbé les violences subies par les femmes. Encore aujourd'hui, trop d'entre elles subissent des sévices pour la seule raison qu'elles sont des femmes. Elles sont les cibles presque exclusives d'actes odieux commis par un conjoint ou un ex-conjoint comme les homicides (72,7 %), les séquestrations (97,0 %) et les agressions sexuelles (97,4 %)¹. Il faut faire cesser cette roue qui continue de tourner.

- Geneviève Bergeron
- Hélène Colgan
- Nathalie Croteau
- Barbara Daigneault
- Anne-Marie Edward
- Maud Haviernick
- Barbara Klucznik-Widajewicz
- Maryse Laganière
- Maryse Leclair
- Anne-Marie Lemay
- Sonia Pelletier
- Michèle Richard
- Annie St-Arneault
- Annie Turcotte

Si vous ou quelqu'un de votre entourage avez besoin de support, n'hésitez pas à communiquer avec :

- [SOS violence conjugale](#);
- Refuge d'urgence ou maison d'hébergement;
- Service de la police;
- Services policiers ou judiciaires aux victimes;
- Centre d'aide et d'écoute ou centre de crise;
- Centre pour les femmes;
- Centre d'aide aux victimes d'agression sexuelle;
- Centre de service social;
- Centre de soins de santé, clinique ou hôpital;
- Personne conseillère ou psychologue;
- Centre communautaire ou centre des services aux familles.

¹ Berthou, Yasmine. (29 novembre 2020). Il était une fois les violences faites aux femmes. *La Gazette des femmes*. <https://gazettedesfemmes.ca/20382/il-etait-une-fois-les-violences-faites-aux-femmes/>



NON à la violence dans mon école

Les actes de violence dans les écoles ne sont plus des phénomènes rares, mais font plutôt partie de notre quotidien. Que s'est-il passé pour qu'on laisse ainsi les actes à caractère violent noircir notre quotidien? Est-ce que ces actes seraient tolérés au dépanneur du coin comme ils le sont dans nos classes? Poser la question, c'est y répondre! Nous sommes peut-être devenus trop tolérants.

Pourtant, depuis le 23 mai 2006, la Commission scolaire s'est dotée de la *Politique pour prévenir et contrer la violence* (FGJ-17). Voici en rafale quelques lignes tirées de cette politique :

Objectifs :

5.4 Favoriser l'identification des comportements violents et offrir du soutien aux adultes et aux élèves concernés;

5.5 Évaluer la pertinence de mettre en place des mesures correctives et concrètes suite à un acte de violence.

Principes :

7.3 Toute manifestation de violence requiert une intervention appropriée;

7.4 Aucune forme de violence ne peut être tolérée; chaque personne doit se comporter, en tout temps, de façon respectueuse et pacifique envers autrui;

7.6 La prévention et le contrôle de la violence constituent une responsabilité partagée par tous; Responsabilités du personnel de direction des établissements et des services :

8.1.2 S'assurer d'un recours à des mesures correctives visant la prévention de la récidive et la réparation des torts causés;

8.1.5 S'assurer que le contenu de cette politique soit diffusé en début d'année scolaire aux adultes, aux élèves et à leurs parents;

Responsabilités du personnel des établissements et des services :

8.2.4 Identifier les situations de violence et en informer le personnel de direction;

Que l'on parle de la convention collective, de cette politique ou des codes de vie, les outils sont là. C'est écrit noir sur blanc! Où est le problème alors? Les ressources manquantes? La rigueur?

Le comité pour contrer la violence du SEBL a fabriqué un outil pour vous aider à identifier les actes à caractère violent et à les compiler en attendant d'avoir le temps d'aller sur le BV pour remplir le formulaire de déclaration officiel. Tout acte à caractère violent mérite d'être déclaré. Surveillez vos pigeonniers!

Claudine Fournier

Mesures budgétaires EHDA

L'organisation des services à l'école est au cœur de nos conditions d'exercice. Avec les nombreuses mesures budgétaires réservées aux élèves HDAA, les milieux ont beaucoup de décisions à prendre pour utiliser ces sommes de manière à bien répondre aux besoins du personnel et des élèves qui fréquentent l'établissement.

Votre direction a reçu les montants officiels pour les différentes mesures dédiées aux élèves HDAA de votre école. Votre personne déléguée recevra aussi bientôt le détail des montants de ces mesures. Comme le mentionne la clause 8-9.05 de l'Entente nationale, le comité-école EHDA a pour mandat de faire des recommandations à la direction de l'école, notamment sur les critères de répartition de ces sommes. C'est le temps de l'année de faire des recommandations à la direction sur des ajustements à apporter à l'organisation des services dans l'école.

Claudine Fournier

Contrat et retour progressif

Lorsqu'un retour progressif commence avant la 101^e journée, la personne qui remplace a le choix de poursuivre ou non le remplacement. Cependant, lorsque le retour progressif commence après la 101^e journée, la personne remplaçante doit poursuivre son contrat.

Dans ces deux cas, le Centre de services scolaire a l'obligation de privilégier cette personne pour la suppléance, et ce, au niveau de tout le Centre de services. Ces journées de suppléance sont ajoutées au contrat afin de le compléter et comptent aux fins du calcul du service cumulé. Ces journées sont aussi payées, non pas au taux de suppléance, mais bien selon l'échelle salariale de la personne touchée par cette situation (EL, 5-1.14.04).



Claudine Fournier



Capsule « nouveaux membres »

L'une des difficultés d'arriver dans un nouveau milieu est de trouver sa place. On la joue souvent *low profile* dans les premiers mois. Certaines et certains collègues chercheront à faciliter votre adaptation en vous offrant leur aide et leurs conseils.

Cependant, certaines directions semblent vouloir prendre avantage de ces situations. Une brebis égarée à nourrir! Faites attention! Ça ne découle pas nécessairement d'une mauvaise volonté, mais ces directions jouent sur notre vulnérabilité pour essayer de nous passer des trucs inacceptables. Alors, en décembre, on s'affirme! ☺ Prenez le temps d'aller lire le [petit guide d'affirmation professionnelle](#) produit par la Fédération autonome de l'enseignement (FAE). Par des mises en situation, on vous montre l'absurde de certaines demandes et le volet légal de tout ça. En cas de doute face à une consigne de la direction, allez voir la personne déléguée syndicale de votre établissement pour avoir un autre avis. Ce n'est pas parce qu'une direction prend une décision qu'on ne peut pas la mettre en doute ou la questionner! Sur ce, je vous souhaite de belles Fêtes à toutes et tous!

Éric Coupal

Rappel - courriel pour l'À propos numérique

Rappel n°127 : Afin de communiquer avec vous facilement, de vous transmettre de l'information syndicale et de vous acheminer le journal *À propos*, veuillez cliquer sur le Père Noël pour accéder au formulaire et nous donner votre adresse de courriel personnelle! HO! HO! HO!

Éric Coupal



Tous les détails du concours:

WWW.LFAE.QC.CA/PERSEVERANCE

1. Les candidats doivent être inscrits dans la FAE - affiliés/affiliées, postsecondaires, scolarisés 1 et 2 secondaires 2.
2. Les membres admissibles sont inscrits dans la FAE - affiliés/affiliées, postsecondaires, scolarisés 1 et 2 secondaires 2.



Action-mobilisation

Le redémarrage de l'action-mobilisation se fait variablement d'un établissement à un autre. Malgré l'énergie que nous prend la COVID-19, nos cœurs militants accélèrent le rythme! Des actions nationales fréquentes maintiennent notre cause à l'avant-plan : de cette magnifique métaphore des [chaises blanches au Parlement](#) en passant par la solidarité dans les milieux lors de [l'action féministe](#) du 3 décembre dernier. Localement, plusieurs actions de visibilité simultanées ont eu lieu pour rappeler au Centre de services scolaire et à la population notre détermination à se faire entendre.

C'est à chacune et chacun d'entre nous de se faire voir. Chacune et chacun à notre manière dans nos écoles et dans nos centres. Portez la tuque! Portez-la fièrement!

Soyons solidaires plus que jamais!



Éric Coupal



Coordonnées

4325, boulevard de la Grande-Allée, Boisbriand (Québec) J7H 1M7

Téléphone : 450 979-4613 – Télécopieur : 450 979-4615

Site Web : www.lesebl.ca – Messagerie : syndicat@lesebl.ca

 www.facebook.com/seblautentides

Syndicat de l'enseignement des Basses-Laurentides
sebl 